



## AVIS PUBLIC

### CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC – 2<sup>e</sup> ANNÉE

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné que le rôle triennal (2<sup>ième</sup> année) d'évaluation foncière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières et ce, conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Donné à Ivry-sur-le-Lac,  
Ce 13<sup>ième</sup> jour de septembre 2022

Marie-France Matteau  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 septembre 2022 l'avis public concernant **la 2<sup>ième</sup> année du rôle d'évaluation foncière** de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

En foi de quoi je donne ce présent certificat, ce 13<sup>ième</sup> jour de septembre 2022

Marie-France Matteau  
Directrice générale et greffière-trésorière